

TEST D'ENTREE 2022-23

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE option « SKI ALPIN »

Nous vous informons que les tests en SKI ALPIN et les TESTS PHYSIQUES pour intégrer la Section Sportive Scolaire option « SKI ALPIN » du collège de Saint-Bonnet se dérouleront, pour tous les niveaux, les :

**MERCREDI 16 MARS 2022 pour la partie SKI à Ancelle de 9H à 12H et
MERCREDI 6 AVRIL 2022 pour la partie PHYSIQUE au Gymnase de St-Bonnet de 12H45 à 16H**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE PREALABLE PAR INTERNET SUR LE SITE DU COLLEGE
Du lundi 28 FEVRIER au mardi 15 MARS 2022**

<https://www.clg-stbonnet.ac-aix-marseille.fr>

Votre enfant devra se présenter :

- le 16 MARS avec des skis de géant, son forfait, une dorsale et un casque et
- le 6 AVRIL en tenue de sport et avec une bouteille d'eau.

Compte tenu des mesures sanitaires, pour la partie au gymnase, le port du masque sera obligatoire en intérieur y compris pour les accompagnateurs.

Les résultats des compétitions de ski de cette année seront pris en compte ainsi que les performances des épreuves de ski et des tests.

Il sera évalué sur les tests suivants :

16 MARS : TESTS SKI	6 AVRIL : TESTS PHYSIQUES
➤ Virage géant.	➤ Vitesse Maximale Aérobie (VMA) : test navette Léger-Cazorla.
➤ Godille.	➤ 400 mètres lactique.
➤ Ski-cross.	➤ 50 mètres vitesse.
➤ Engagement.	➤ Tapping 20/10/20 – endurance de force.
	➤ Détente verticale.
+ les résultats de la saison de ski alpin	➤ Souplesse.

Pour intégrer la section sportive scolaire, votre enfant devra également avoir un niveau de compétences scolaires suffisant afin de pouvoir assumer, en particulier durant la saison hivernale, le double emploi du temps parfois chargé que constituent le travail scolaire et la pratique du ski simultanément.

Vous recevrez à l'issue des tests un message électronique vous précisant l'admission ou non de votre enfant dans la Section Sportive Scolaire option « SKI ALPIN » du collège de Saint-Bonnet.

Important

Si le collège de St Bonnet en Champsaur n'est pas celui de secteur de votre enfant, vous devrez IMPERATIVEMENT déposer une demande de dérogation auprès de la Direction Académique, rapprochez-vous pour cela de l'école.

L'admission en section implique que votre enfant soit licencié au sein d'un des clubs-partenaires (ECC, SCOM, Ancelle, St-Léger, Chaillol, ASPTT GAP, SCGO, Dévoluy).

Pour une entrée en 5^e, 4^e ou 3^e, il faudra être en coupe d'argent.

Veillez recevoir nos salutations sportives.

Sophie CLAUDEL
Principale

Mme HIC G.
Professeur d'E.P.S. en charge de l'option « SKI ALPIN »